

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 24 Avril 2023 à 19 heures

Présents : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, GARNIER Christian, GARCIA Brigitte, GIRAUD Pascale, JOLLAND Marie-Chantal, KUHNE Pablo, MARIN Béatrice, PUECH Julie, DUC-MAUGE Pascal.

Excusés : DIDIER Véronique : pouvoir donné à Mme MILLIAT Véronique.

Absent : CHERON Elodie, JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien.

Secrétaire de séance : GARCIA Brigitte.

Ordre du jour :

- **Signature du PV du 27 mars 2023.**
- **Décision du Maire.**
- **Délibérations :**
 - **Demande de subventions pour le City Park.**
 - **Fixation d'une taxe pour les logements vacants.**
 - **Demande de subvention pour les dalles des abris bus.**
 - **Compte à terme : autorisation de gestion par Mme la Maire.**
 - **Bibliothèque : révision du coût des copies.**
 - **Création d'un CDD Agent Technique 35h.**
 - **Délibération de principe pour une embauche en CDD suite à un accroissement temporaire d'activité.**
 - **Délibération pour la non restitution de retenue de garantie pour prescription.**
 - **Délibération Modificative n°1 Budget Commune.**
- **Divers.**

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme GARCIA Brigitte a été élue à l'unanimité.

2/ Décision du maire.

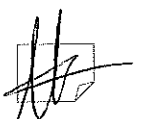
Néant.

3/Validation du PV de la séance du 27 mars 2023.

Accepté à l'unanimité.

4/Demande de subvention pour la création d'un city stade.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un city stade. Ce terrain multi-sport (foot, basket, hand-ball) serait installé à la place des anciens cours de tennis. Ce city-stade offrirait un lieu de rencontre aux enfants et aux jeunes de la commune. Une convention entre le Club de foot et les écoles pour l'utilisation du terrain pourrait être passée. Il existe plusieurs « types » de city-stade, il faudra choisir le modèle en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.



Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 24 Avril 2023 à 19 heures

L'Agence Nationale du Sport (à hauteur de 55%) et le Département de l'Isere (à hauteur de 25%) proposent des subventions aux communes pour l'installation d'un tel projet. Le reste à charge pour la commune serait de 20%. La commune dispose d'un devis pour ce projet de city stade de 47 000 euros hors taxes.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention pour le financement du city stade.

Le Conseil Municipal accepté à l'unanimité.

5/Fixation d'une taxe pour les logements vacants.

Mme la Maire explique que la commune a la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements vacants : il est possible de les assujettir à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette taxe a pour objectif d'inciter les propriétaires à louer leur logement, et ainsi d'éviter d'avoir un village « mort » composé uniquement de résidence secondaires.

La taxe sur les logements vacants est calculée sur la valeur locative du bien. L'imposition est de 17% la première année, et de 34% les années suivantes. C'est le service des impôts, qui une fois informé du vote de la taxe, va la faire appliquer.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour fixer cette taxe.

Le Conseil municipal accepté à l'unanimité d'instaurer cette taxe.

6/ Demande de subvention pour le financement des dalles bétons des abris bus.

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes va réhabiliter sept abris bus de la commune. La Région subventionne à 100% la construction de ces nouveaux abris, et à 80% le coût des dalles bétons sur lesquelles vont reposer ces abris. En effet il faut des dalles spécifiques pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès aux cars. La commune a reçu un devis d'un montant de 7000 euros hors taxe pour la réalisation de ces dalles de béton.

Madame la maire propose de déposer une demande de subvention avant la mi-juillet pour la réalisation de ces dalles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7/ Compte à terme : Autorisation de gestion par Mme la Maire .

Madame le Maire explique que la commune a la possibilité d'ouvrir une sorte de livret réservé aux collectivités, dont le taux d'intérêt est de 3.37%, appelé Compte à Terme. Le taux est fixe, et on peut retirer l'argent sans frais au bout d'un mois. Le Compte à Terme est ouvert pour un an, renouvelable à volonté. La commune peut ouvrir autant de Compte à Terme souhaités, le montant maximum pour un compte est de 50 000 euros. Ce Compte à Terme est géré par la Caisse de Dépôt.

L'ouverture d'un compte à terme permettrait par exemple de placer l'argent perçu suite à la vente d'un terrain sur Dionay et de le faire fructifier.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ouvrir et de gérer ces Comptes à Terme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 24 Avril 2023 à 19 heures

8/ Révision du coût des copies à la Bibliothèque.

Mme le Maire rappelle que l'adhésion à la bibliothèque du Furand est gratuite, mais que les photocopies et les impressions sont payantes. Elle propose de réviser les tarifs, et d'appliquer les prix suivants :

- 0.20 euros pour les impressions en noir et blanc.
- 0.40 euros pour les impressions en couleur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9/ Création d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'actuellement le service technique fait face à un manque de personnel. En effet le CDD d'un de nos agents n'a pas été renouvelé. Au vu de l'arrivée de la période estivale et de l'accroissement d'activité que cela engendre pour le personnel technique, Madame la Maire propose de créer un contrat à durée déterminée de 35h00 par semaine pour le bon fonctionnement du service technique de la commune, à compter du 02 mai 2023 pour une durée de six mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10/ Autorisation de recrutement d'agents en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre une délibération pour pouvoir embaucher rapidement du personnel en CDD si besoin. En effet il peut toujours y avoir des mouvements de personnel, et il faut pouvoir réagir rapidement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

11/ Non restitution de retenues de garantie pour prescription quadriennale de la société titulaire du marché.

Mme le Maire explique que lorsque des marchés publics sont passés, des garanties financières sont mises en place, au cas où il y aurait des malfaçons par exemple. Si les sommes versées par les entreprises ne sont pas réclamées et que la prescription quadriennale s'applique, ces garanties financières peuvent être reversées au budget. Madame le Maire affirme que c'est le cas pour les garanties financières de deux entreprises, et demande au Conseil Municipal de pouvoir reverser les sommes au budget communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

12/ DM1- Budget communal.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une modification concernant le budget de l'exercice 2023. C'est une écriture comptable qui diminue les crédits ouverts pour les dépenses imprévues de fonctionnement et augmente les charges de fonctionnement. Le montant de ce transfert est de 5000 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

13/ Questions diverses

1/ Inauguration du jeudi 27 avril 2023,

L'inauguration de la première partie des travaux de la façade occidentale aura lieu ce jeudi à 14h00.

2/ Cérémonie du 08 mai.

Préparation de l'organisation de la cérémonie.

3/ Remise du prix Stéphane Bern fixé au 16 septembre 2023.

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 24 Avril 2023 à 19 heures

4/ Périscolaire.

Point sur l'ouverture du centre de loisir.

5/ Terrain de foot communal.

Suite à l'expertise par le district, il y a possibilité de mettre aux normes le terrain de foot communal en réalisant quelques travaux représentant peu d'investissement, notamment en modifiant la distance entre la surface de jeux et les barrières.

6/ Antenne New Deal.

La convention avec la société Totem a été signée. L'architecte des bâtiments de France a validé oralement l'emplacement. Nous venons de recevoir le Permis de Construire. La mise en fonction de l'antenne est prévue pour janvier 2024.

7/ Maison Renevier.

Il n'y a plus de charpentiers pour le projet. En effet l'entreprise Les Charpentiers du Grésivaudan est en liquidation. Il va y avoir du retard dans les travaux. La maîtrise d'œuvre va trouver une nouvelle entreprise de charpentiers.

8/ Eglise abbatiale.

Il y a de nombreux travaux à prévoir : problèmes sur la charpente du clocher, problèmes de fuites d'eau, problèmes d'électricité. Il faudrait étendre le périmètre de l'alarme anti-intrusion, prévoir des procédures en cas d'incendies pour les biens.

Le chantier peut être divisé en trois parties :

- réparation du clocher.
- mur gouttereau, solis, noue (recherche d'architectes).
- mise en conformité de l'électricité.

9/ Point sur le Bulletin Communal.

L'objectif est de distribuer le bulletin avant le 08 mai 2023.

10/ Vente des terrains autour de la Chapelle Saint-Jean le Fromental.

Il serait peut-être intéressant de se renseigner sur ces terrains, si jamais la commune veut faire un parking à côté de la chapelle.

11/ Chaudière de l'école des Platanes.

Il faudrait envisager de changer cette chaudière, la commune peut demander une subvention de 40%.

12/ Pétition concernant un chantier non terminé au cœur du village.

Lors du débat au Conseil Municipal il est apparu que le chantier visé par la pétition devrait redémarrer en septembre. Il faut que la commune reste vigilante sur les chantiers privés en cours, notamment au niveau de la sécurité et du visuel.

7/ Prochain Conseil Municipal.


Mardi 09 mai 2023 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Signatures

Mme le Maire,
Mme LONGIS Marie-Line.




Le secrétaire,
Mme GARCIA Brigitte.